

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 25 février 2016 à 19h**

PRESENTS : Jean-Pierre ROCIPON, Nathalie ROUSSELET, Hervé MANDON, Bernard LEFEBVRE, Marilyn BARON-GAUTHIER, Alain LECHENEAU, Frédéric EYMA, Suzan BADIN

REPRESENTES : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom
Gérard LEYMAN à M Jean-Pierre ROCIPON
Mélanie CHAMPAGNAT à Marilyn BARON-GAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Gérard LEYMAN, Mélanie CHAMPAGNAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric EYMA

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18h45

Après lecture faite, le Compte rendu de la séance du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter 2 délibérations :

- Une concernant la demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité de la Mairie
- Une pour le contrat de maîtrise d'œuvre concernant les abris de bus

1-DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention du fonds de soutien à l'investissement public local.

Cette demande doit être faite auprès de la Préfecture de Seine et Marne. Elle concerne l'opération de travaux pour le restaurant scolaire.

Le financement se présente comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| Coût global de l'opération : | 157 300€ HT |
| ETAT (DETR 2015) : | 66 000€ |
| Soutien à l'investissement public local : | 59 840€ |
| Total des subventions demandées : | 125 840€ |
| Soit à la charge de la commune : | 31 460€ HT (62 920€ TTC) |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte l'opération

Approuve le plan de financement proposé

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de demande de subvention

10 VOIX POUR

2-DETR 2016 POUR LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Elle concerne l'opération de mise en conformité de la Mairie pour l'accessibilité.

Le financement se présente comme suit :

Coût global de l'opération : 31 500 € HT

ETAT (DETR 2015) : 15 750 €

Total des subventions demandées : 15 750 €

Soit autofinancement de la commune : 15 750€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte l'opération

Approuve le plan de financement proposé

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de demande de subvention

10 VOIX POUR

3-PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité de la Mairie se présentent comme suit :

- Changement de la porte d'entrée qui n'est plus aux normes 5 250€ HT
- Création d'un bureau d'accueil du public au rez-de-chaussée 18 950€ HT
- Accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (cheminement extérieur et parking) 7 300€ HT

Le financement se présente comme suit :

Coût global de l'opération : 31 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte l'opération

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de demande de subventions

10 VOIX POUR

4-DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER)

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité de la Mairie sont éligibles pour la demande de subvention du fonds d'équipement rural.

Le financement se présente comme suit :

Coût global de l'opération : 31 500 € HT

Demande de subvention FER 2016 15 750 HT

Une demande de DETR 2016 est en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte l'opération

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget
Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de demande de subventions
10 VOIX POUR

Monsieur BADIN soulève le fait que dans le règlement du FER, la subvention ne sera pas accordée si une demande de DETR est déjà faite. Monsieur le Maire précise qu'effectivement la priorité du Département pour accorder les subventions FER sera pour les dossiers non subventionnés par la DETR, mais qu'il n'y a pas d'interdiction à faire la demande, tout dépendra de l'importance de l'enveloppe départementale et le nombre de demandes faites.

Monsieur BADIN demande si le contrat rural existe toujours. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a rien d'indiquer sur le site, et qu'il est en attente d'une réponse du Conseil Départemental à ce sujet

5-REIMPLANTATION DES ABRIS DE BUS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une étude est proposée pour réimplanter les abris de bus sur la Commune de façon à se mettre en conformité avec la réglementation accessibilité et la réglementation du STIF (Syndicat des Transports Ile de France).

Cette étude est nécessaire car actuellement les cars sont obligés de faire marche arrière à Melz-sur-Seine, et c'est une manœuvre interdite et dangereuse. Il faut donc trouver des solutions. Une demande de tests avec la société PROCARS va être faite pour avoir leur avis.

M JAKUBCZAK (Cabinet d'ingénierie et études techniques) a proposé un contrat de maîtrise d'œuvre pour :

| | |
|---|----------------|
| - L'avant projet | 2 275 € HT |
| - Le projet | 650 € HT |
| - L'assistance contrat de travaux | 650 € HT |
| - La direction, l'exécution des travaux | 2 600 € HT |
| - L'assistance, les opérations de réception | 325 € HT |
| Soit un coût total HT de | 6 500 € |

Les travaux ne devraient pas être terminés avec septembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte le contrat de maîtrise d'œuvre

Demande à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches

Mandate Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce contrat.

10 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

1- Embauche d'un saisonnier (qui était prévu à l'ordre du jour)

Une partie du Conseil Municipal souhaite qu'une étude soit faite concernant l'intervention d'une entreprise d'espaces verts plutôt que l'embauche d'un saisonnier pour intervenir en soutien de l'agent municipal pendant la période d'accroissement d'activités printemps-été.

Monsieur le Maire indique :

- que l'embauche d'un contractuel en emploi saisonnier pourrait coûter environ 1800€ net de charges par mois en prenant une personne au salaire de base
- qu'il va demander 3 devis à des entreprises

Suite à la réception de ces devis, une étude financière sera faite pour décider de la formule la plus économique pour la Commune.

Monsieur le Maire et Monsieur MANDON précisent qu'une entreprise se devra de respecter son contrat, mais toutefois, elle sera beaucoup moins malléable (interventions programmées et pas forcément adaptées aux nécessités de la commune).

A contrario, l'emploi d'un saisonnier permettra d'ajuster les tâches et de venir en aide à l'agent communal sur d'autres domaines.

2. Monsieur le Maire précise que tout achat pour la Commune doit d'abord obtenir son aval.
3. Monsieur le Maire rappelle que la gestion du personnel est de son ressort, et que toute remarque ou demande doit lui être adressée et non directement auprès des agents.
4. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention est accordée pour l'achat d'une balayeuse
La subvention accordée est de 6154 € HT
Les fonds propres de la Commune seront de 2996€

5. Sécurité dans la Grand'rue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la signalisation du Stop, qui se trouve à l'angle de la rue du Chêne, sera installée à 50 m au lieu de 75m sur la D18E en venant de Sourduin, pour qu'il soit plus visible.
 - Une chicane provisoire de 1m sur 2 sera installée sur la D18E à l'entrée du village en venant de Sourduin pour casser la vitesse. Si cette chicane se révèle efficace, elle sera définitive.
 - Sur Melz, il est envisagé de mettre un stop rue du Point du Jour à l'intersection de la rue de la Gare, pour éviter que les conducteurs sortent trop vite du village et respecter la limitation à 30 km/h
 - Une étude de devis est envisagée pour le marquage au sol.
6. Monsieur Hervé MANDON demande ce qui compte être fait pour les vitraux de l'église et leur dégradation.
Il faut qu'une étude soit faite pour savoir combien coûterait le remplacement des vitraux ou une réparation. Le sujet n'est pas clos, et sera prochainement étudié.
 7. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite à la Mairie de Monsieur BOUDIGNAT Patrice. Lors de cette visite il a été question de :
 - **la Chapelle** : Monsieur BOUDIGNAT a indiqué que le diocèse serait prêt à récupérer la Chapelle et la sacraliser à nouveau. Et Monsieur BOUDIGNAT se proposerait de prendre en charge les travaux.

- **Le budget des travaux de la cantine :** Monsieur BOUDIGNAT trouve que l'investissement est important sachant que l'avenir des classes n'est pas sûr. Monsieur le Maire lui a indiqué que les travaux étaient justement faits pour apporter un cadre de travail agréable pour les enfants et le personnel enseignant et que ces bâtiments pourront permettre de mettre en place des activités pour les temps hors-scolaires. De plus les subventions demandées n'engageront pas la commune dans une participation trop importante.
 - Monsieur BOUDIGNAT conseille à Monsieur le Maire de mettre en place le remembrement, ce qui selon lui, serait une bonne action de Monsieur le Maire durant son mandat
 - Monsieur BOUDIGNAT conseille également à Monsieur le Maire de faire appel à des personnes ayant de bonnes connaissances dans différents domaines pour l'aider dans ses projets.
8. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil Départemental a soumis et voté une augmentation des transports scolaires à partir de septembre 2016
- a. 100€ pour les primaires et les collégiens
 - b. 150€ pour les lycéens
9. Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur Gérard LEYMAN, adressée au Conseil Municipal.
- Ci-dessous le contenu de la dite lettre :

Etant souffrant, je ne peux pas assister à ce conseil municipal, mais cela ne veut pas dire que je ne m'intéresse pas à la vie de la commune, ni à ses problèmes.
Je demande donc à Jean-Pierre, à qui j'ai donné procuration de vote, d'aborder ces sujets qui me tiennent à cœur, en lisant ce texte pour moi. Je l'en remercie.

A ABORDER DANS LES QUESTIONS DIVERSES

HORAIRES

Monsieur EYMA s'est plaint que les horaires avaient une nouvelle fois changé et qu'il n'y avait plus qu'une permanence le mardi soir. Ce qui fait qu'il n'y a que les chômeurs, les retraités et les fonctionnaires qui ont accès à la mairie. Les personnes qui bossent ne peuvent pas passer en Mairie.

Seulement il ne faut pas oublier qu'avant, les horaires d'ouverture au public étaient le mardi de 17h à 19h et le vendredi de 10h-12h. Alors que maintenant les administrés sont reçus tout au long de la semaine ! Permanence ou pas. Et que même si les horaires ne conviennent pas, il y a toujours une possibilité d'être reçu sur RDV.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté préfectoral interdit de brûler les déchets à l'air libre... Pourtant, Monsieur EYMA qui organise « le Village propre » (nettoyons la nature) ne respecte pas la Loi puisqu'il utilise une pratique polluante en brûlant ses déchets à l'air libre !
JE RÉVE !

Au conseil municipal du 08/10/2015, il avait été mis à l'étude d'acheter un broyeur à branches Où en est-on ?
Ce matériel permettrait de réduire les allers et retours à la déchetterie, puisque maintenant il n'y a plus qu'un seul agent sur la commune !

EMBAUCHE D'UN SAISONNIER

J'ai lu que ce sujet était à l'ordre du jour.
Je vous rappelle que notre commune avait un jeune qui était formé et fournissait un travail satisfaisant pour les administrés, et à qui on n'a pas donné suite à son contrat.
Maintenant la commune voudrait employer un saisonnier, je ne trouve pas ça très correct vis-à-vis de Quentin.
Mais pire que ça, certains voudraient faire intervenir des entreprises pour faire le travail !
Seriez-vous en train de mettre Christian sur la sellette.
Si c'est votre façon de motiver les troupes, vous avez encore beaucoup de choses à apprendre !

SÉCURITÉ

Les pierres devant chez M. [redacted] et les plots devant chez Mme [redacted] ne sont pas respectueux de la sécurité publique et ils ne servent qu'au bien-être de ces personnes.
Où sont les autorisations visées par les organismes concernés ?
Ce sujet a déjà été traité en Conseil et rien n'a été fait !

EGLISE

Comment pensez-vous faire sonner le glas ?
Il faut se rappeler que pour le sonner, l'agent municipal doit monter dans le clocher pour faire sonner la cloche et qu'il faut être

acrobate.... En plus du risque de chute qui mettrait la commune dans une très mauvaise situation, il est impossible en étant seul de sonner le glas ! Comment voir depuis l'intérieur du clocher l'arrivée et le départ du corps du défunt !
Quand sonnera-t-on la mort du sonneur...
A-t-il été prévu une sonnerie électrique pour 2016 ?
Ou alors cessera-t-on de sonner le glas ?

*Abelz sur Seine
jeudi 25 février 2016
Gérard Seyman*

- 10.** Monsieur BADIN tient à revenir sur une discussion qui avait été abordée lors de la réunion de la commission du budget concernant le remboursement des frais kilométriques. Il ne trouve pas normal que les élus ayant déjà leurs indemnités de fonction soient dédommagés de leurs frais kilométriques.

Monsieur le Maire intervient en soulignant que depuis le début de son mandat, il n'a jamais été question de rembourser les frais kilométriques des adjoint ; que ça n'a jamais été fait et que ça ne le sera pas. Lui aussi estimant que les indemnités de fonctions suffisent. Et il tient à souligner qu'aucune demande écrite ne lui a été faite à ce jour.

- 11.** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame ROUSSELET sera absente le 8 mai, et ne pourra être présente la semaine avant la fête puisqu'elle accompagne la ronde cyclo.

- 12.** Monsieur LECHENEAU demande à Monsieur le Maire si le planning de travail de THIERRY Christian (agent technique) a été établi pour la semaine suivante. Il trouve que l'on ne le voit pas trop dans le village. Monsieur le Maire a-t-il l'intention de mettre en place des feuilles de journée ?

Il souligne aussi le fait que l'utilisation du broyeur déporté pour entretenir le fossé de Monsieur PESCAROLO n'est pas adapté et qu'il serait plus judicieux d'utiliser le girobroyeur.

La mauvaise utilisation du matériel risque d'entraîner des frais pour la commune et que dans ces conditions il serait plus judicieux de faire appel à Monsieur LEROY pour ces travaux.

Monsieur le Maire répond que des feuilles de semaines sont mises en place, qu'il trouve que le travail de Christian est satisfaisant et qu'il a pu le constater lui-même étant assez présent sur la commune actuellement, il peut voir le travail effectué.

De plus il précise que Monsieur THIERRY ne peut être visible sur Blunay ou Maulny, s'il travaille sur Melz, et que lorsqu'il fait trop mauvais temps, il travaille en intérieur. Ce que Monsieur LECHENEAU a pu remarquer puisqu'il est allé rendre visite à Monsieur THIERRY à la grange.

Monsieur LECHENEAU fait remarquer qu'il y a les stands en bois qui ont été mis au sec après la fête communal dans la grange, et qu'ils n'ont toujours pas été peints. Monsieur le Maire rappelle que ces stands appartiennent au foyer et que c'est aux membres du foyer de l'entretenir et pas à l'agent communal qui a déjà suffisamment à faire.

**Plus aucune question n'étant soulevée,
Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.**